



**57^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
VICTORIA FALLS, ZIMBABWE
DU 31 MAI AU 7 JUIN 2025**

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES
(RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE DU FORUM)**

DOCUMENT 2

**COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE DU 1^{ER} AVRIL 2024 AU 31 MARS
2025**

Les comptes de gestion de l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 sont constitués des documents suivants :

- 1.0. Mise à jour sur les contributions obligatoires annuelles des membres :
 - 1.1. Contexte
 - 1.2. Situation au 31 mars 2025 (clôture de l'exercice)
 - 1.3. Situation au 30 avril 2025 (mise à jour prévue en séance)
 - 1.4. Appel au règlement des contributions en temps voulu
 - 1.5. Examen des mesures à prendre à l'égard des parlements membres en défaut de paiement
- 2.0. Rapport sur l'exécution du budget au 31 mars 2025
 - 2.1. Contexte du budget 2024/2025 tel qu'il a été approuvé par la 56^e Assemblée plénière
 - 2.2. Mise à jour sur les mesures de gestion des coûts et d'autres initiatives connexes
 - 2.3. Rapport sur les écarts budgétaires au 31 mars 2025 (recettes)
 - 2.4. Rapport sur les écarts budgétaires au 31 mars 2025 (dépenses)

1.0. MISE À JOUR SUR LES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ANNUELLES DES MEMBRES

1.1. CONTEXTE

À l'heure actuelle, les contributions obligatoires annuelles de 14 parlements membres s'élèvent à 1 501 500 N\$ par an et par parlement. La contribution des Seychelles s'élève à 127 050 N\$ par an. Le montant total des recettes provenant des contributions obligatoires pour l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 s'élève donc à 21 148 050 N\$.

1.2. SITUATION AU 31 MARS 2025

1.2.1. Calendrier des contributions au 31 mars 2025

La situation au 31 mars 2025 est signalée pour qu'il en soit pris note car elle indique les soldes à la fin de l'exercice et correspondra à la position qui sera mentionnée dans les états financiers vérifiés. En outre, au paragraphe 1.3, la situation la plus récente, au 29 avril 2025, est également signalée à titre de mise à jour pour faciliter les prises de décision.

PARLEMENT	SOLDE REPORTÉ 1^{er} avril 2024	MONTANT FACTURÉ	MONTANT REÇU	SOLDE 31 mars 2025	OBSER- VATIONS
Afrique du Sud	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
Angola	1 201 200	1 501 500	2 702 700	-	PAYÉ
Botswana	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
Eswatini	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
Lesotho	1 501 500	1 501 500	3 003 000	-	PAYÉ
Madagascar	3 003 000	1 501 500	3 003 000	1 501 500	
Malawi	1 501 500	1 501 500	3 003 000	-	PAYÉ
Maurice	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
Mozambique	-	1 501 500	-	1 501 500	
Namibie	(1 501 500)	1 501 500	1 501 500	(1 501 500)	PAYÉ
RDC	3 003 000	1 501 500	-	4 504 500	
Seychelles	-	127 050	254 100	(127 050)	PAYÉ
Tanzanie	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
Zambie	(1 501 500)	1 501 500	1 501 500	(1 501 500)	PAYÉ
Zimbabwe	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
TOTAL	7 207 200	21 148 050	23 977 800	4 377 450	-

- 1.2.2. Au 31 mars 2025, douze parlements étaient à jour de leurs contributions, ayant réglé celles-ci pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2024 et s'achevant le 31 mars 2025. Il s'agit de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, de l'Eswatini, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, de la Namibie, des Seychelles, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe.
- 1.2.3. Trois pays doivent des montants pour l'exercice clos le 31 mars 2025, en l'occurrence Madagascar, le Mozambique et la RDC.
- 1.2.4. Deux pays, Madagascar et le Mozambique, ont des soldes impayés s'élevant pour chacun à 1 501 500 N\$ pour un exercice, en l'occurrence l'exercice clos le 31 mars 2025.
- 1.2.5. La RDC doit encore des montants pour trois exercices, en l'occurrence les exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2024 et l'exercice en cours s'achevant le 31 mars 2025.

1.3. SITUATION AU 31 MAI 2025

PARLEMENT	SOLDE REPORTÉ 1 ^{er} avril 2025	MONTANT FACTURÉ	MONTANT REÇU	SOLDE 31 mai 2025	OBSERVATIONS
Afrique du Sud	-	1 501 500		1 501 500	EN COURS
Angola	-	1 501 500		1 501 500	EN COURS
Botswana	-	1 501 500		1 501 500	EN COURS
Eswatini	-	1 501 500		1 501 500	EN COURS
Lesotho	-	1 501 500		1 501 500	EN COURS
Madagascar	1 501 500	1 501 500	1 501 500	1 501 500	EN COURS
Malawi	-	1 501 500		1 501 500	EN COURS
Maurice	-	1 501 500		1 501 500	EN COURS
Mozambique	1 501 500	1 501 500		3 003 000	1 AN D'ARRIÉRÉS
Namibie	(1 501 500)	1 501 500		-	PAYÉ EN AVANCE
RDC	4 504 500	1 501 500		6 006 000	3 ANS D'ARRIÉRÉS
Seychelles	(127 500)	127 050		-	PAYÉ EN AVANCE
Tanzanie	-	1 501 500		1 501 500	EN COURS
Zambie	(1 501 500)	1 501 500		-	PAYÉ EN AVANCE
Zimbabwe	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
TOTAL	4 377 450	21 148 050	3 003 000	22 522 500	-

- 1.3.1. Le 1^{er} avril 2025, tous les 15 parlements membres ont été facturés pour l'exercice en cours **débutant le 1^{er} avril 2025** et s'achevant le 31 mars 2026. Au **31 mai 2025**, quatre pays, à savoir la Namibie, les Seychelles, la Zambie

et le Zimbabwe, ont payé leurs contributions pour l'exercice en cours débutant le 1^{er} avril 2025.

- 1.3.2. Neuf pays doivent des montants **seulement** pour l'exercice en cours, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, le Madagascar, le Malawi, Maurice et la Tanzanie.
- 1.3.3. Un (1) pays, **notamment le Mozambique**, est donc encore des montants pour deux exercices, en l'occurrence pour l'exercice clos le 31 mars 2025 et l'exercice en cours s'achevant le 31 mars 2026.
- 1.3.4. La RDC doit des montants pour quatre exercices, en l'occurrence pour les exercices clos le 31 mars 2023, le 31 mars 2024, le 31 mars 2025 et l'exercice en cours s'achevant le 31 mars 2026 (*une mise à jour est prévu, car une preuve a été fournie au Forum le 29 avril 2025 indiquant que le paiement est en train d'être opéré par la trésorerie du ministère des finances de la RDC*).

1.4. APPEL AU RÈGLEMENT DES CONTRIBUTIONS EN TEMPS VOULU

- 1.4.1. Le Forum connaît actuellement des problèmes de trésorerie étant donné qu'un montant total de 7,5 millions de N\$ est inscrit comme somme à recevoir (débiteurs). Ce montant a déjà été comptabilisé à titre de recette pour les précédents exercices et il a déjà été utilisé pour des dépenses au cours des exercices correspondants, ayant ainsi une incidence négative sur la trésorerie.
- 1.4.2. Les parlements sont donc priés d'envisager de régler leurs contributions obligatoires annuelles en temps voulu, de préférence au cours de la première moitié de l'exercice, afin de faciliter la gestion de la trésorerie. On remercie les parlements qui ont payé en avance pour l'exercice en cours.

1.5. EXAMEN DES MESURES À PRENDRE À L'ÉGARD DES PARLEMENTS MEMBRES EN DÉFAUT DE PAIEMENT

- 1.5.1. Disposition figurant à l'article 9 de la Constitution du FP SADC : Suspension de l'adhésion

L'article 9(1) de la Constitution du FP SADC relatif à la suspension de l'adhésion stipule comme suit :

1. *Sous réserve de ratification par l'Assemblée plénière, le Comité exécutif peut suspendre les droits d'un parlement membre dont les cotisations annuelles prescrites ou d'autres obligations financières sont en souffrance de plus de douze mois, la suspension étant annulée dès le paiement intégral des arriérés par le parlement membre :*

Pourvu que le Comité exécutif puisse annuler la suspension lorsqu'il est convaincu que le parlement est apte et disposé à respecter ses obligations financières dans un délai déterminé.

1.5.2. Le Comité exécutif est prié d'examiner les dispositions de l'article 9 pour déterminer les mesures à prendre afin d'encourager les parlements qui ont des arriérés de plus de douze mois à les régler dans les meilleurs délais. Il s'agit de Madagascar, du Mozambique et de la RDC.

1.6. RECOMMANDATIONS SOUMISES POUR EXAMEN À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

1.6.1. L'Assemblée plénière est priée d'examiner et de prendre en compte la situation relative aux contributions obligatoires annuelles au 31 mars 2025, qui représente la date de clôture de l'exercice, et au 30 avril 2025, et de remercier les parlements membres pour leur engagement à s'assurer que les contributions soient payées.

1.6.2. L'Assemblée plénière est priée d'examiner les dispositions de l'article 9 et de déterminer les mesures à prendre afin d'encourager les parlements qui ont des arriérés de plus de douze mois à les régler dans les meilleurs délais. Il s'agit de **la RDC et du Mozambique.**

1.6.3. L'Assemblée plénière est priée de prendre note de l'appel lancé pour que les contributions soient payées en temps voulu, de préférence au cours de la première moitié de l'exercice, afin de garantir une trésorerie saine tout au long de l'exercice, et d'exhorter les parlements membres à envisager de faire de même.

2.0. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET AU 31 MARS 2025

2.1. Contexte du budget 2024/2025 tel qu'il a été approuvé par la 54^e Assemblée plénière, à Maurice

Il est important de préciser le contexte pour que les membres puissent pleinement comprendre les hypothèses et les mesures d'application qui sous-tendent le budget 2024/2025, notamment en mettant en évidence les contraintes budgétaires par rapport aux ressources financières générées.

2.1.1. Accent mis sur les ressources financières générées en interne

Pour l'exercice 2024/2025, le budget s'est appuyé sur des ressources générées en interne, en particulier les contributions obligatoires annuelles, les intérêts perçus provenant de placements et les bénéfices non répartis.

2.1.2. Mode de fonctionnement/mise en œuvre des activités

2.1.2.1. Le budget pour l'exercice 2024/2025 a veillé à ce que les activités du Forum soient menées en restant dans la limite des fonds collectés provenant des contributions obligatoires annuelles et des bénéfices non répartis, avec une contribution en nature minime de la part des parlements membres.

2.1.2.2. Compte tenu des ressources financières limitées, la 54^e Assemblée plénière a approuvé le fait que, pour l'exercice 2024/2025, certaines des réunions statutaires de l'institution continuent de se tenir physiquement, tandis que d'autres se tiendront virtuellement, selon les modalités suivantes :

- i. Les 55^e et 56^e Assemblées plénières doivent toutes deux se tenir physiquement.

À cet égard, la 55^e Assemblée plénière a été organisée avec succès par l'Angola, à Luanda, en juin 2024, tandis que la 56^e Assemblée plénière a été organisée avec succès par la Zambie, à Livingstone, en décembre 2024.

- ii. Deux réunions du Comité exécutif doivent se tenir physiquement, toute réunion supplémentaire du Comité exécutif devant se tenir virtuellement. Le budget prévoit des crédits pour deux réunions physiques et deux réunions virtuelles.

Le Comité exécutif s'est réuni physiquement au Cap, en Afrique du Sud, en juin 2024. Le Comité exécutif s'est réuni à nouveau à Johannesburg, en Afrique du Sud, les 23 et 24 novembre 2024.

- iii. Toutes les réunions des sous-comités du Comité exécutif se dérouleront virtuellement (Sous-comités des finances, des ressources humaines et du renforcement des capacités parlementaires, juridique et des affaires parlementaires). Le budget prévoit des crédits pour deux réunions virtuelles pour chaque sous-comité.

Toutes les réunions des sous-comités du Comité exécutif se sont déroulées virtuellement comme cela a été approuvé, des réunions ayant été organisées en juin 2024 et novembre 2024, en amont des réunions du Comité exécutif et, respectivement, des 55^e et 56^e Assemblées plénières.

- iv. Les réunions des commissions permanentes, du RPMLOC et du RWPC doivent toutes se tenir virtuellement, à moins que des financements extérieurs ne soient disponibles pour la tenue de réunions physiques. À cet égard, l'Assemblée plénière a pris note du fait que certaines commissions permanentes sont susceptibles de tenir des réunions physiques, tandis que d'autres ne seront capables de tenir que des réunions virtuelles. Le budget prévoit des crédits pour 2 réunions virtuelles pour chacune des cinq commissions permanentes, le RMPLOC et le RWPC.

La Commission permanente FANRCA, le RPMLOC et le RWPC se sont réunis physiquement en mai 2024 et ils se sont réunis à nouveau par des moyens virtuels en octobre 2024. Les réunions des commissions permanentes en mai 2024 qui se sont tenues physiquement à Johannesburg, en Afrique du Sud, étaient financées grâce au soutien de donateurs/partenaires de coopération, plus précisément la Sida et SAfAIDS. Toutes les réunions des commissions permanentes en octobre 2024 se sont tenues virtuellement.

- v. Pour toutes les réunions physiques, des crédits seront prévus afin de faciliter la participation par le biais d'une plateforme virtuelle (système hybride).

Toutes les réunions physiques ont été organisées dans un format hybride, des crédits ayant été prévus pour une participation par le biais de la plateforme virtuelle Zoom.

- vi. Contribution en nature des parlements membres.

D'après la politique établie du FP SADC, les frais de participation des membres aux réunions physiques doivent être assumés par les parlements membres dont ils font partie, à moins que des financements extérieurs ne soient disponibles.

Les parlements membres ont pris en charge la participation de leurs membres et de leur personnel de soutien lors des 55^e et 56^e Assemblées plénières.

2.1.3. Facteurs de coûts

- 2.1.3.1. Le coût des biens et des services continue d'augmenter en raison de l'inflation et de la dépréciation du dollar namibien par rapport aux principales devises telles que la livre britannique et le dollar américain. Malheureusement, l'inflation et la dépréciation des devises s'étendent à presque tous les pays d'Afrique australe et cela a une incidence sur le coût des activités de l'institution dont la plupart se déroulent dans l'ensemble des pays membres conformément à la politique du FP SADC.

Le taux d'inflation moyen pour la Namibie en 2024 était de 4,9 %. Le taux de change du dollar namibien par rapport au dollar américain était en moyenne de 18,50 dollars namubiens pour un dollar américain pendant l'exercice. D'autres devises de la région ont été touchées de la même manière.

- 2.1.3.2. Le coût des biens et des services a aussi continué à subir les répercussions négatives de diverses autres évolutions qui ont pesé sur l'offre et la demande, comme celles relatives à l'environnement économique, politique et climatique mondial. Plus récemment, la suspension par le gouvernement des États-Unis de ses financements à l'échelle mondiale a également eu une forte incidence négative sur le milieu des donateurs et l'architecture de l'aide, obligeant aussi bien les donateurs que les pays bénéficiaires à revoir leurs priorités.

2.2. MISE À JOUR SUR LES MESURES DE GESTION DES COÛTS ET D'AUTRES INITIATIVES CONNEXES

- 2.2.1. Réunions virtuelles : l'institution a continué à mettre en œuvre une combinaison de réunions physiques et virtuelles, ce qui a nettement réduit les frais de fonctionnement. Cela comprend le fait de faciliter le recrutement de personnes-ressources et d'interprètes appelés à fournir virtuellement des

services même lorsque les réunions sont organisées physiquement. En outre, les réunions physiques sont planifiées de façon à s'enchaîner autant que possible afin de limiter les frais de voyage.

- 2.2.2. Environnement sans papier : l'institution continue à fonctionner dans un environnement sans papier, tous les rapports et les documents destinés à ses réunions, y compris pour les Assemblées plénières et les réunions des commissions, étant communiqués par voie électronique. De plus, les bulletins d'information élaborés en lien avec les activités menées ne sont pas imprimés, mais plutôt diffusés par le biais de courriers électroniques et des plateformes des réseaux sociaux. Cela a considérablement réduit les coûts d'impression et de distribution et il s'agit d'une mesure écologique qui a fait baisser l'empreinte carbone de l'institution. Il est reconnu que le FP SADC doit également contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique conformément au nouveau Plan stratégique (2024-2028) du Forum.
- 2.2.3. Collaborations avec des partenaires de coopération et recours à des groupes de travail techniques

L'institution continue à mobiliser des ressources et à collaborer avec des partenaires variés pour partager les frais en vue de mettre en œuvre ses activités de programme, telles que le renforcement des capacités à l'intention des parlementaires, les interactions avec diverses parties prenantes, l'élaboration de lois types et d'autres activités s'inscrivant dans le cadre de son Plan stratégique. L'institution a créé un réseau de partenaires, comprenant notamment des organisations centrées sur les jeunes et les femmes, ainsi que des groupes de travail techniques composés d'experts qui sont capables d'aider le Forum à promouvoir son programme sans frais supplémentaires.

- 2.2.4. Le financement de cinq postes essentiels au sein du Secrétariat grâce au Projet de gouvernance en matière de SDRS et de VIH/sida de la Suède pour une facture annuelle de 7 millions de N\$.

Cependant, une fois que le financement de la Suède aura pris fin en octobre 2026, le FP SADC devra examiner s'il faut ou non maintenir ces postes. La masse salariale supplémentaire représente 7 millions de N\$. Dans le même ordre d'idées, l'expiration du financement de la Suède aura une incidence sur les activités de programme et sur les commissions permanentes.

2.3. RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2025 (RECETTES ET CRÉDITS PROVENANT DES RÉSERVES)

2.3.1. Contexte

Ce rapport sur les écarts budgétaires ne mentionne pas les recettes et les dépenses inscrites au budget relevant de financements de donateurs mais il est centré sur les recettes et les dépenses inscrites au budget fondées sur

les contributions obligatoires des membres et d'autres recettes perçues par le FP SADC. La situation financière correspondant aux financements de donateurs qui ont été reçus sera indiquée dans une section distincte de ce rapport.

Des précisions relatives aux recettes inscrites au budget et aux recettes effectives sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

SOURCE	RECETTES INSCRITES AU BUDGET 2024/25 N\$	RECETTES PERÇUES/ ALLOUÉES N\$	ÉCART N\$	ÉCART %
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	21 148 050	21 148 050	-	0 %
INTÉRÊTS	480 000	30 288	(449 712)	-94 %
CRÉDITS PROVENANT DES RÉSERVES	5 500 000	5 500 000	-	0 %
TOTAL	27 128 050	26 678 338	712)	-1,66 %

2.3.2. Montant total des recettes et des crédits provenant des réserves

2.3.2.1. Le montant total des recettes inscrites au budget, auxquelles s'ajoutent les crédits provenant des réserves, s'élevait pour le budget 2024/2025 à 27 128 050 N\$. Cela comprenait les contributions obligatoires annuelles s'élevant à 21 148 050 N\$, des intérêts de 480 000 N\$ et un montant de 5 500 000 N\$ qui devait être crédité en étant prélevé sur les réserves. Les recettes effectives se sont élevées à 26 678 338 N\$, d'où un déficit de 449 712 N\$. Cela était dû au fait que les intérêts perçus, de l'ordre de 30 288 N\$, ne représentaient que 6 % du montant de 480 000 N\$ inscrit au budget.

2.3.2.2. Cette situation caractérisée par l'obtention d'intérêts minimes a résulté du fait que la trésorerie ne disposait pas de fonds suffisants pour permettre d'en affecter au compte d'investissement à cause des arriérés dus par certains parlements membres. Le montant des intérêts inscrit au budget, de l'ordre de 480 000 N\$, était fondé sur les intérêts perçus l'année précédente en raison de fonds suffisants qui avaient été affectés au compte d'investissement après que certains parlements membres, à savoir la Namibie et la Zambie, eurent payé en avance leurs contributions, une situation confortée par le fait que d'autres parlements membres avaient effectué les paiements en temps voulu.

2.3.3. Contributions obligatoires annuelles

Le montant total de 21 148 050 N\$ provenant des contributions obligatoires annuelles pour l'exercice est comptabilisé au titre des recettes conformément au principe de la comptabilité d'exercice qui consiste à comptabiliser une recette lorsqu'elle est facturée.

2.3.4. Crédits provenant des réserves qui ont été inscrits au budget (5 500 000 N\$)

Le budget total nécessitait que 5 500 000 N\$ soient crédités en étant prélevés sur les réserves pour pourvoir de façon satisfaisante aux dépenses prévues dans le budget, de l'ordre de 27 104 018 N\$, et pour laisser un excédent minimal de 24 032 N\$. Cela résultait du fait qu'il n'existait pas de sources alternatives pour obtenir des recettes générées en interne.

2.4. RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2025 (DÉPENSES)

	A	B	C	D	E	F	G	H
	LIGNE BUDGÉTAIRE	Budget total	Écarts par rapport aux dotations	Budget total révisé	Dépenses effectives en cumul annuel 31.03.2025	Écart (solde) 31.03.2025	Écart en %	SITUATION
1	Frais administratifs	1,027,560	153,272	1,180,832	1,173,661	7,171	1%	Favorable
2	Frais de communication	462,955		462,955	271,474	191,481	41%	Favorable
3	Frais financiers	673,381		673,381	780,696	- 107,315	-16%	Défavorable
4	Frais d'utilisation de véhicules motorisés	120,000		120,000	39,129	80,871	67%	Favorable
5	Honoraires de professionnels, de consultants et frais juridiques	190,000		190,000	186,241	3,759	2%	Favorable
6	Salaires du personnel	17,450,285		17,450,285	15,074,350	2,375,935	14%	Favorable
7	Frais de voyage, de séjour et de transport	201,000		201,000	200,868	132	0%	Favorable
8	Audit	214,500		214,500	64,752	149,748	70%	Favorable
9	Assurances	88,810		88,810	169,836	- 81,026	-91%	Défavorable
10	Séances de l'Assemblée plénière	2,999,676	- 77,278	2,922,398	2,922,398	0	0%	Favorable
11	Réunions du Comité exécutif	442,740	237,211	679,951	679,951	0	0%	Favorable
12	Affaires parlementaires/sous-comités du Comité exécutif	452,000	- 237,211	214,789	179,888	34,901	16%	Favorable
13	Commissions permanentes	590,000	153,443	743,443	767,900	- 24,457	-3%	Défavorable
14	Frais relatifs à d'autres organes politiques/au RWPC	339,000	- 76,165	262,835	262,835	0	0%	Favourable
15	Frais de traduction	76,000		76,000	221,454	- 145,454	-191%	Défavorable
16	Appui aux programmes	488,640		488,640	650,508	- 161,868	-33%	Défavorable
17	Missions d'observation électorale	-		-	-	-		
18	Dépenses en capital	505,477		505,477	202,161	303,316	60%	Favorable
19	Dépenses imprévues	30,000		30,000	-	30,000	100%	Favorable
20	Remboursement de prêt hypothécaire (partie du capital)	498,453		498,453	502,256	- 3,803	-1%	Défavorable
21	Véhicule motorisé (partie du capital)	253,541		253,541	254,093	- 552	0%	Défavorable
	TOTAL	27,104,018	153,272	27,257,290	24,604,449	2,652,841	10%	

2.4.1. Dépenses inscrites au budget : 27 104 018 N\$

Le montant total approuvé des dépenses inscrites au budget pour l'exercice 2024/2025 s'élève à 27 104 018 N\$. Cela entraîne un excédent budgétaire de 24 032 N\$ par rapport aux recettes prévues dans le budget s'élevant à 27 128 050 N\$.

2.4.2. Analyse de l'exécution du budget – montant total des dépenses effectives : 24 604 449 N\$

- i. Le montant total des dépenses effectives au 31 mars 2025 s'élevait à **24 604 449 N\$**, ce qui représentait 90 % du montant total des dépenses inscrites au budget pour l'exercice, laissant un solde de **2 652 841 N\$** (10 %).
- ii. Il est rappelé au Comité exécutif que certaines des dépenses relatives aux réunions des commissions permanentes, aux activités de programme et aux salaires correspondant à 5 postes essentiels sont couvertes par des financements extérieurs, ce qui ne relève pas de cette analyse budgétaire comme indiqué au paragraphe 2.3.1 ci-dessus. L'écart global favorable est donc rendu possible grâce au soutien de certains partenaires comme la Suède qui collaborent pour couvrir des dépenses opérationnelles et administratives, en dehors du budget du FP SADC.

2.4.3. Analyse de l'exécution du budget – écarts défavorables

Les lignes budgétaires suivantes présentent des écarts défavorables significatifs (plus de 10 %).

2.4.3.1. Frais financiers (16 %)

Le budget pour les frais financiers était de 673 381 N\$ alors que les dépenses effectives se sont élevées à 780 696 N\$, ce qui s'est traduit par l'écart défavorable de 107 315 N\$ (16 %). Cela a été causé par des frais bancaires effectifs s'élevant à 216 503 N\$ par rapport aux 48 000 N\$ inscrits au budget. Les frais bancaires comprennent les frais associés aux services bancaires en ligne, à savoir les frais de paiement par Internet, les frais pour les paiements internationaux et les droits de timbre. Le nombre de transactions détermine le montant des frais bancaires et, compte tenu du nombre de réunions organisées par l'institution et du nombre de paiements versés à des prestataires de services et à des participants, le montant prévu pour cette ligne budgétaire était sous-évalué.

2.4.3.2. Frais d'assurance (91 %)

Le budget pour les frais d'assurance était de 88 810 N\$ alors que les dépenses se sont élevées à 169 836 N\$, ce qui s'est traduit par un écart défavorable de 81 026 N\$ (91 %). Cela a résulté du fait que les primes d'assurance effectives étaient plus élevées que ce qui avait été inscrit au budget. Des primes d'assurance supplémentaires ont aussi été versées à la suite de l'assurance souscrite sur le mobilier et le matériel achetés pendant l'exercice.

On trouvera ci-dessous une ventilation des frais d'assurance par catégorie:

CATÉGORIE	MONTANT N\$
Assurance-vie collective	94 672
Assurance automobile	10 402
Assurance sur le mobilier et le matériel	49 007
Assurance habitation	15 754
TOTAL	169 836

2.4.3.3. Frais de traduction et d'interprétation (191 %)

- i. Les dépenses consacrées à la traduction et à l'interprétation sont nécessaires compte tenu de la politique du FP SADC relative à l'utilisation des trois langues officielles dans toutes ses communications. Au titre de cette ligne budgétaire, 221 454 N\$ ont été dépensés par rapport au montant de 76 000 N\$ inscrit au budget, ce qui représente un écart de 191 %.
- ii. En outre, les frais de traduction, qui comprennent l'interprétation, sont aussi inscrits au budget au titre des diverses activités et réunions auxquelles ils sont directement liés et pour lesquelles ils sont dépensés en conséquence. À cet égard, il convient de noter que le montant total des frais de traduction et d'interprétation s'élevait à **2 477 534 N\$** au 31 mars 2025. Les frais de traduction continuent d'être élevés en raison du nombre de documents élaborés et du volume des communications avec diverses parties prenantes.

On trouvera ci-dessous une ventilation des frais de traduction et d'interprétation encourus au titre des diverses lignes budgétaires :

LIGNE BUDGÉTAIRE	MONTANT TRADUCTION N\$	MONTANT INTERPRÉTATION N\$	MONTANT TOTAL N\$
Assemblée plénière	443 899,49	504 000,00	947 899,49
Comité exécutif	193 348,72	83 558,70	276 907,42
Sous-comités du Comité exécutif		85 295,63	85 295,63
Autres organes politiques	256 486,16		256 486,16
Commissions permanentes	384 040,63	305 450,95	689 491,58
Frais généraux de traduction/d'interprétation	168 890,78	52 563,31	221 454,09
TOTAL	1 446 665,78	1 030 868,59	2 477 534,37

2.4.3.4. Appui aux programmes (33 %)

- i. Les dépenses s'élèvent à 650 508 N\$ par rapport à un budget de 488 640 N\$, ce qui se traduit par un écart défavorable de 161 868 N\$ (33 %). Cette ligne budgétaire a été utilisée pour les services de secrétariat, l'appui administratif, logistique et tout autre type d'appui relatifs aux réunions des divers organes politiques qui soutiennent les activités de programme, notamment le Comité exécutif et les commissions permanentes, ainsi que pour la participation à diverses réunions et interactions destinées à nouer des contacts, notamment pour des missions de mobilisation de ressources telles que des rencontres avec des donateurs et des partenaires de coopération. Cela comprenait des dépenses imprévues, comme celles liées

à la présence lors de la signature de l'accord menant à la transformation au Botswana.

- ii. Beaucoup d'activités de programme sont soutenues par des financements extérieurs, y compris un soutien en nature. C'est pourquoi cette ligne budgétaire a aussi été utilisée pour la contribution du FP SADC à certaines des activités bénéficiant d'un soutien extérieur en vue de tisser des relations qui déboucheront sur une collaboration et des avantages à l'avenir.

2.4.4. Analyse de l'exécution du budget – réaffectation des fonds entre les réunions statutaires des organes politiques

Il est reconnu que certaines dépenses relevant du sous-groupe des dépenses directes de fonctionnement relatives au Comité exécutif et à ses sous-comités, aux commissions permanentes et à l'Assemblée plénière représentent des coûts qui peuvent être imputés à n'importe quelle ligne budgétaire compte tenu des résultats attendus découlant des réunions de ces organes. À cet égard, il est proposé au Comité exécutif de ratifier les réaffectations suivantes entre les lignes budgétaires. Les réaffectations résultent des dépenses encourues en vue de s'assurer que toutes les réunions statutaires du Forum soient organisées de façon efficace et efficiente comme prévu.

- i. *Réaffectation de 237 211 N\$ de la ligne budgétaire relative aux sous-comités du Comité exécutif à celle relative au Comité exécutif*

Les sous-comités du Comité exécutif exercent leurs activités au nom du Comité exécutif, de sorte qu'on a jugé prudent de combler le déficit de 237 211 N\$ apparaissant à la ligne budgétaire relative au Comité exécutif avec des fonds provenant de la ligne budgétaire relative aux sous-comités. Les dépenses relevant des sous-comités se sont élevées à 214 789 N\$ par rapport à un budget de 452 000 N\$, ce qui a entraîné un solde favorable de 272 112 N\$, dont 237 211 N\$ ont été réaffectés, un solde de 34 901 N\$ restant après cette réaffectation.

- ii. *Réaffectation de 77 278 N\$ de la ligne budgétaire relative aux Assemblées plénières à celle relative aux commissions permanentes*

Les dépenses relatives aux Assemblées plénières se sont élevées à 2 922 398 N\$ sur un budget de 2 999 676 N\$, ce qui a entraîné un solde favorable de 77 278 N\$. Ce montant a été affecté aux commissions permanentes pour combler le déficit constaté. Il convient de noter que les dépenses supplémentaires relatives aux 55^e et 56^e Assemblées plénières, s'élevant à environ 500 000 N\$ (27 000 US\$), ont été couvertes par le Projet SDSR.

- iii. *Réaffectation de 76 165 N\$ de la ligne budgétaire relative aux autres organes politiques/au RWPC à celle relative aux commissions permanentes*

Les dépenses relatives aux autres organes politiques/au RWPC se sont élevées à 262 835 N\$ sur un budget de 339 000 N\$, ce qui a entraîné un solde favorable de 76 165 N\$. Ce montant a été affecté aux commissions permanentes pour combler le déficit constaté. Il convient de noter que les réunions du RPMLOC et du RWPC sont souvent subventionnées par des fonds destinés aux commissions permanentes en veillant à ce que ces réunions se tiennent parallèlement à celles des commissions permanentes, ce qui permet d'imputer les frais de voyage et de documentation aux commissions permanentes.

2.4.5. PROVISION POUR LES FRAIS DE RAPATRIEMENT

L'institution garde pour les frais de réinstallation et de rapatriement une provision qui s'élevait à 275 000 N\$ au 31 mars 2025. Un montant de 153 272 N\$ destiné à la réinstallation de nouveaux employés venant du Malawi et du Lesotho a été imputé à cette provision.

2.5. RECOMMANDATIONS SOUMISES POUR EXAMEN À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

- 2.5.1. L'Assemblée plénière est priée de prendre note du contexte du budget 2024/2025 et des mesures mises en place pour gérer les ressources financières limitées.**
- 2.5.2. L'Assemblée plénière est priée d'examiner et de prendre en compte l'exécution du budget au 31 mars 2025. À cet égard, l'Assemblée plénière est invitée à prendre note des écarts défavorables et des raisons avancées.**
- 2.5.3. L'Assemblée plénière est priée de prendre en compte que, à des fins d'opérationnalisation de sa responsabilité en tant que cheffe comptable, la Secrétaire générale détient le mandat de transférer des fonds de certaines lignes budgétaires vers d'autres, pour veiller à ce que les activités principales du Forum continuent sans interruption. À cet égard, le Comité exécutif a ratifié ces transferts.**
- 2.5.4. L'Assemblée plénière est également priée de comprendre les raisons qui expliquent l'écart global favorable, parmi lesquelles figurent les suivantes :**
 - i. La mise en œuvre efficace de mesures de gestion des coûts ; et**
 - ii. Le soutien apporté par des partenaires comme la Suède qui collaborent pour couvrir les dépenses opérationnelles, administratives et relatives aux ressources humaines.**